

APPEL A INITIATIVES DE RECHERCHE COLLABORATIVE D'EXCELLENCE 2024

Deuxième aire urbaine de la Région Nouvelle-Aquitaine, la Communauté d'agglomération Pays Basque se trouve néanmoins en deçà, en termes d'offre universitaire, par rapport aux Universités de la Rochelle, Poitiers ou Limoges.

Consciente de cet enjeu majeur, la Communauté d'agglomération a décidé de mettre en cohérence sa stratégie avec les besoins et attentes du territoire, à travers la mise en œuvre d'un Schéma de Développement Universitaire (SDU) acté en 2017.

Avec pour ambition de créer un véritable « territoire universitaire », où l'offre de formation, la recherche ainsi que les modes de vie et les déplacements répondent au mieux aux aspirations des étudiants, quatre objectifs ont été fixés :

- ✓ Atteindre les 10 000 étudiants à horizon 2025 avec une double logique d'attractivité et de réponses aux besoins locaux ;
- ✓ Etre le second pôle de formation d'ingénieurs de la Nouvelle-Aquitaine ;
- ✓ Conforter les dimensions transfrontalières et internationales de l'enseignement supérieur au Pays Basque en tant qu'atout et facteur de différenciation ;
- ✓ Offrir une haute qualité de services aux étudiants sur des campus thématiques attractifs.

Afin d'y répondre, l'action de la Communauté d'agglomération Pays Basque s'organise autour de cinq orientations stratégiques :

- Orientation 1 : accompagner la recherche et l'innovation sur les domaines prioritaires ;
- Orientation 2 : renforcer l'offre de formation et sa visibilité ;
- Orientation 3 : construire un véritable Campus Universitaire multisites ;
- Orientation 4 : accompagner des projets structurant la vie étudiante sur le territoire ;
- Orientation 5 : organiser la gouvernance et fédérer les acteurs.

Le cadre stratégique proposé pour le Schéma de Développement Universitaire se décline en un plan d'actions ambitieux, à la hauteur des enjeux du territoire. Mis en œuvre depuis début 2017, il doit aujourd'hui permettre à la Communauté d'agglomération de franchir un nouveau cap et de se positionner, sur la période 2021-2027, parmi les références internationales sur ses domaines prioritaires de recherche, et renforcer ainsi l'attractivité de ses campus thématiques.

Dans ce but, le dispositif d'Appel à Projets Recherche a évolué pour devenir l'Appel à Initiatives de Recherche Collaborative d'Excellence. En effet, afin que les laboratoires de recherche reconnus et installés sur le territoire gagnent en reconnaissance et visibilité à l'échelle internationale, il est important qu'ils puissent mettre en place des projets collaboratifs, structurants et pluriannuels.

Il s'agit de prendre en charge une partie du financement de ces projets faisant intervenir plusieurs financeurs (ANR, Région Nouvelle-Aquitaine, fonds européens, entreprises, associations...). Cela permet de renforcer le potentiel de chercheurs sur des domaines d'excellence tout en donnant une réelle spécificité à notre territoire.

Ce nouveau dispositif a donné lieu à l'ouverture d'une enveloppe de 2 250 000 € sur 5 ans.

Trois appels à candidatures ont eu lieu en 2021, 2022 et 2023, l'édition 2024 est aujourd'hui lancée.

La nature des projets accompagnés

La Communauté d'agglomération Pays Basque propose d'accompagner la recherche sur son territoire sur la base des principes suivants :

- Financement exclusif des laboratoires de recherches reconnus et installés (ou en cours d'installation) sur le territoire Pays Basque (porteur du projet en poste localement) ;
- Soutien à :
 - des projets de recherche collaboratifs (LabCom, chaires, etc.) impliquant a minima deux partenaires (académique et/ou socio-économique),
 - l'accueil de nouvelles thématiques de recherche permettant l'implantation de chercheurs sur le territoire ;
- Accompagnement de projets principalement autour :
 - des quatre domaines prioritaires d'excellence du Schéma de Développement Universitaire : Etudes internationales, Ingénierie et Numérique, Construction et Aménagement Durables, et Environnement et Océan,
 - des deux domaines en émergence : Agriculture et Industrie agroalimentaire et Sport/Santé.

Les modalités et critères proposés

- Les niveaux d'intervention de la Communauté d'Agglomération Pays Basque sont précisés dans le tableau ci-après :

Package	Financement max en k€	Co-financement exigé
1	50-100	Non (mais apprécié)
2	100-150	Oui
3	150-200	Oui
4	200-300	Oui

Il appartient aux candidats de préciser le montant exact sollicité auprès de la Communauté d'Agglomération. Il est à noter que la part d'intervention de la Communauté d'Agglomération dépendra du budget global du projet.

- Le financement de la Communauté d'Agglomération se caractérise par l'accompagnement de :
 - jeunes chercheurs : allocations doctorales (sur 3 ans) et allocations post-doctorales ;
 - personnels de recherche entièrement dédiés au projet : ingénieur de recherche ou ingénieur d'étude ;
 - activités de recherche : organisation de colloques, séminaires ou workshop ; accueil de stagiaires ; petits équipements scientifiques ; valorisation de la recherche. La part de financement de la Communauté d'agglomération sur cet axe d'intervention ne pourra excéder 10% du montant sollicité.

Les projets multidisciplinaires faisant intervenir des collaborations entre différents laboratoires sont encouragés.

- L'accompagnement de chaque projet fait l'objet d'une délibération en Conseil permanent et d'une convention de partenariat/financement spécifique.

Déroulement de la procédure

Les candidatures sont à transmettre **par mail pour le 3 décembre 2023 au plus tard**, directement par les porteurs de projets à la Direction Enseignement Supérieur et Recherche de la Communauté d'agglomération Pays Basque qui procèdera à la :

- Vérification de leur éligibilité ainsi qu'à des échanges éventuels avec les candidats sur le montage de projet ;

- Présentation des projets à l'Instance Enseignement Supérieur et Recherche de la Communauté d'agglomération pour accord de principe ;
- Validation en Conseil permanent.

La **trame** jointe est à utiliser obligatoirement pour le dépôt de candidature. Le dossier devra comporter 15 pages maximum, annexes comprises.

Tout dossier ne répondant pas à ces critères ne sera pas analysé.

Vos contacts :

Armelle RONCIN

Chargée de mission Enseignement Supérieur et Recherche

a.roncin@communaute-paysbasque.fr

Chrystelle LATXAGUE

Directrice Enseignement Supérieur, Recherche et Formation

c.latxague@communaute-paysbasque.fr